

Compte rendu des élus **F.O.-DGFIP76** du CTL du 26 avril 2016.

Suite à la lecture de notre liminaire portant principalement sur la restructuration du réseau (suppressions des CFP de Valmont, Fauville et Offranville) et de la fusion des Résidences d'Affectations Nationales (RAN) au 1^{er} janvier 2017, la Présidente a répondu que nous devons adapter notre réseau aux intercommunalités nouvelles et que les suppressions d'emplois n'en étaient pas la cause première.

Elle mentionne :

1/ Concernant **les suppressions des CFP.**

- que les rapports de la DATAR(aménagement du territoire) préconisaient d'avoir un réseau de trésoreries distant de 30 mn de trajet.
- qu'il faut éviter que les usagers se déplacent au guichet et que l'e-administration est une autre forme de réponse. Elle considère que les cellules téléphoniques participent à un échange réel et humain...(ndlr : avec pourtant seulement 25 % d'appels aboutis ...les autres revenant....aux guichets !!!!)
- que l'Inspecteur Général des Finances territorial a rendu le 20 avril un avis favorable, alors que la Préfète n'a pas rendu le sien.....
- que Fauville continuera d'exercer ses missions SPL avec 2 agents et que si un seul des agents est présent le poste sera nécessairement fermé pour raison de sécurité.

F.O.-DGFIP76 a objecté que :

- l'utilisateur choisira toujours la proximité d'un réseau rural voisin (ex : de Offranville vers Luneray) plutôt que de se rendre en milieu urbain (Dieppe avec ses difficultés de stationnement)
- que la re-centralisation des missions sans cesse qualifiées de « peu lourdes à prendre en charge » vers certaines structures plus importantes (ex : Dieppe et Fécamp Municipale, SIP de Dieppe et de Fécamp et CFP de Cany-Barville) se faisait sans nécessairement les transferts de personnels équivalents vers les structures d'accueils.
- que les agents regrettent un « appauvrissement » de la diversité de leurs missions en étant regroupés sur de plus grosses structures.
- concernant la permanence quotidienne à Fauville, **F.O.** interroge la Présidente sur les modalités d'exercice des missions ?

Réponse : les personnels ne seront plus compétents pour traiter des impôts (à notre demande, cela sera affiché pour prévenir l'utilisateur), que la caisse est maintenue pour les

régisseurs et le recouvrement des produits locaux. Un bilan étape sera effectué fin 2016.

VOTE CONTRE DE **F.O.-DGFIP76**

2/ Concernant les **suppressions des RAN d'Elbeuf et de Eu**, celles-ci interviennent suite à une possibilité offerte par l'Administration Centrale sur des projets « simples » (monosites).

Ces choix sont justifiés par la Présidente par une faible attractivité de ces zones, et du fait que la disparition de ces RAN n'impacte qu'un faible nombre d'agents.

De surcroît selon la Direction, le cadre idéal de vie de Dieppe n'incite que peu à la mobilité !!!

En réponse **F.O.** rappelle les propos de sa liminaires ci-après :

« Pour autant les fusions (ou suppressions selon le point de vue!!) de RAN (Elbeuf avec Rouen et Eu avec Dieppe) que vous proposez ne peuvent en aucun cas nous satisfaire, car elles sont juste un palliatif face à une destruction massive et aveugle de nos emplois. Ce processus sera de nature à dégrader encore plus la qualité de vie des agents.

Aujourd'hui vous fixez comme délai de route une heure entre Blangy-sur-Bresle et Dieppe, durée de trajet qui pourrait encore s'accroître si l'agent de Blangy était virtuellement nommé à Saint Valéry-en-Caux ?

L'objectif cible ne serait-il pas de se contenter de 3 RAN (Rouen-Le Havre-Dieppe) sur la Seine-maritime ?

De surcroît, cela vous facilitera la tâche afin de poursuivre la politique de réorganisation du réseau avec une mobilité géographique pour les agents nécessairement accrue au sein d'une RAN étendue. »

Pour finir sur ce sujet, la Présidente a déclaré que la reprise des RAN telles qu'elles existaient dans la sphère fiscale avant la fusion étaient - du fait du maillage territorial - nécessairement vouées à l'échec. Elle se dit favorable à la division du département en 3 RAN (Rouen, Dieppe et Le Havre)

VOTE CONTRE DE **F.O.-DGFIP76**

Autre point à l'ordre du jour (et résultante de la loi Notré) ;

3) L'impact sur les services de la DRFiP de la création de la commune nouvelle de Port-Jérôme sur Seine.

F.O.-DGFIP76 se demande où est l'interlocuteur fiscal unique ?

En effet, pour cette nouvelle commune ;

- le recouvrement de l'impôt est confié au CFP de Lillebonne,
- l'assiette des particuliers et des entreprises est confié au SIP-SIE de Bolbec,
- la mission foncière au CDIF du Havre, et la Publicité Foncière reste à Yvetot (en raison d'un problème de fusion de bases).

F.O.-DGFIP76 A VOTÉ CONTRE

4/ Questions diverses.

- L'intersyndicale a interpellé la Présidente suite au problème de la **survie de l'AGRIA** (restauration collective Cité de Rouen). L'AGRIA connaît de graves difficultés financières provenant notamment de la baisse du nombre d'usagers. Des mesures de redressement ont été actées par le bureau de l'AGRIA et notamment la rupture conventionnelle de 4 contrats de travail, une augmentation du prix du repas.

Les personnels de la DRFiP représentent près de 50 % des usagers de la cantine, ils ont également le droit à l'information concernant la vie de cette association (élus, tenue d'assemblée générale...)

La Présidente nous a déclaré avoir demandé un audit de l'association, et est attachée à la survie de la restauration associative.

L'intersyndicale reste vigilante sur la situation des personnels du restaurant administratif et appelle les usagers de cette cantine à participer massivement à l'assemblée générale qui aura lieu en juin.

- La Présidente nous a également indiqué que M. GIROUDET assurera l'intérim de la Direction Régionale à compter du 30 avril et que madame Fabienne DUFAY, actuellement DDFIP de la Vienne, est nommée Directrice Régionale des Finances Publiques de Normandie et arrivera au plus tard au 1^{er} juillet 2016. Madame Anne SEGUY, arrive également par promotion AGFIP à la DRFIP 76.